

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 12 SEPTEMBRE 2011
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE ONZE, le DOUZE du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 septembre 2011.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOCH, DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE et ARGUELLO.

Membre ayant donné procuration : M. SCHWEIZER à M. MATELIC
M. PIERON à M. WATRIN

Absent excusé : M. HALTER

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY et Mme D'AMATO.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite l'autorisation de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

3.2 AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) – CONVENTION PROGRAMME D'INTERÊT GENERAL

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que le point 3.2 soit retiré de l'ordre du jour

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

5 PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE » - CENTRE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES – LOCATION D'UNE CELLULE A LA REGIE D'ELECTRICITE DE CLOUANGE

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que le point 5 soit rajouté à l'ordre du jour

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2011-67 - Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine – Cession de 2 terrains à la SARL LOR'HABITAT

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la cession au profit de la SARL « LOR'HABITAT », domiciliée à ENNERY (57 365), Z.I. Les Jonquières – BP44, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, les parcelles cadastrées comme suit :

BAN DE CLOUANGE

- o section 4, n°91 et section 6, n°176 et 178 d'une superficie totale de 2 254m²
- o section 4, n°97 d'une superficie totale de 1 699 m²
- FIXE comme suit le prix de cette cession :
 - o au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m², ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 14 juin 2011 :
 - pour une partie, d'une superficie de 1 683 m², de la parcelle cadastrée « section 4, n°91 » d'une superficie totale de 2 160 m²

- la totalité de la parcelle cadastrée « section 4, n°97 », d'une superficie de 1 699m²
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente, à passer à cet effet avec la SARL « LOR'HABITAT » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1.2 DB 2011-68 - Parc d'activités Communautaire Belle Fontaine – Vente de la cellule n°6 du bâtiment d'accueil des entreprises à la société Muller Assainissement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la cession, au profit de la société MULLER ASSAINISSEMENT LORRAINE ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire, de la cellule 6 du Bâtiment d'accueil d'entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Rosselange (d'une surface de 632 m²) ainsi que des terrains non constructibles qui la jouxtent, d'une superficie de 1064 m²).
- FIXE le prix de cette cession à 500€/m² HT, soit 100€ de plus que l'estimation faite par la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date 15/11/2010, pour la cellule proprement dite et l'euro symbolique pour les terrains non constructibles qui la jouxtent soit un prix total de 316.001€HT,
- DIMINUE de ce prix la somme de 179.745,79 €HT correspondant au montant des loyers payés par la société MULLER ASSAINISSEMENT LORRAINE de janvier 2007 à septembre 2011,
- FIXE, compte tenu de cette diminution, le montant du solde à payer par la société MULLER ASSAINISSEMENT LORRAINE à 136.255,21 €HT,
- DECIDE que le solde du prix sera payable à terme et productif d'intérêts au taux de 4% l'an, au moyen de 16 versements trimestriels de 9 257,73 €,
- et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à passer à cet effet avec la société MULLER ASSAINISSEMENT LORRAINE ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

2.1 DB 2011-69 – Etude prospective préalable à l'aménagement du site de Moulin Neuf – Mission Assistance à maîtrise d'ouvrage – convention de partenariat avec l'AGURAM

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat passé avec l'AGURAM pour y ajouter une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement du site de Moulin Neuf pour un coût estimé à 6.000,00€.

2.2 DB 2011-70 - EPFL – Zone d'activités Communautaire Ramonville – Rétrocession

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE que l'EPFL procède à la rétrocession au profit de la CCPOM, des diverses parcelles, dont il s'est porté acquéreur, référencées comme suit :

Section C n° 190a lieudit « Guerbonne » d'une superficie de 10 a 50 ca
 Section C n° 190b lieudit « Guerbonne » d'une superficie de 10 a 51 ca
 Section C n° 187a lieudit « Pré le Loup » d'une superficie de 6 a 78 ca
 Section C n° 187b lieudit « Pré le Loup » d'une superficie de 6 a 78 ca
 Section C n° 598/188 lieudit « Pré le Loup » d'une superficie de 3 a 38 ca
 Section C n° 599/188 lieudit « Pré le Loup » d'une superficie de 3 a 36ca
 Section C n° 619/244 lieudit « Guerbonne » d'une superficie de 10 a 04 ca
 Section C n° 705/191 lieudit « Guerbonne » d'une superficie de 10 a 37 ca

pour un prix de revient de 35.977,77€ dont le règlement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 2011 :11.992,59 € - 2012 :11.992,59 € - 2013 :11.992,59 €

- AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires au règlement de cette opération

2.3 DB 2011-71- EPFL – Parc d’activités communautaire Champelle – Avenant N°1 à la convention foncière

Le Bureau communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE de reporter au 30 juin 2013 la date de rétrocession par l’EPFL des terrains situés dans le périmètre de la ZAC Champelle, à Sainte-Marie-aux-Chênes, sous réserve du parfait achèvement des procédures d’acquisition
- DONNE son accord au report au 30 juin 2013 de l’échéancier de paiement du prix en 3 annuités
- AUTORISE le Président à signer l’avenant à la convention avec l’EPFL.

2.4 DB 2011-72-EPFL – Zone des Laminoirs – Amnéville/Rombas – Convention d’étude

Le Bureau Communautaire, ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DONNE son accord à la passation d’une convention entre l’EPFL et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour définir les modalités de la réalisation d’études diagnostics des terrains situés sur le ban des communes d’Amnéville et de Rombas (Zone des Laminoirs)
- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet avec l’EPFL.

3. LOGEMENT –CADRE DE VIE

3.1 DB 2011-73 - Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de «l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH)» pour un montant total de 7 068,45 € TTC.

4. DECHETS MENAGERS

4.1 DB 2011-74 – Marché 11003 – Traitement des déchets résiduels - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 9 voix « pour » et 3 voix « contre», Monsieur Roger WATRIN n’ayant pas pris part au vote,

- AUTORISE le Président à signer le marché à passer avec HAGANIS à METZ pour le traitement des déchets résiduels collectés sur le territoire de l’ensemble des communes de la Communauté de Communes pour une durée de 5 ans.

5. DB 2011-75- Parc d’activités communautaire « Belle Fontaine » - Centre d’accueil d’entreprises – Location d’une cellule à la Régie d’électricité de Clouange

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité, Monsieur Claude DIEDRICH n’ayant pas pris part au vote,

- DECIDE de louer le local n°3 du Bâtiment d’accueil des entreprises implanté sur le Parc d’Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Rosselange à la régie d’électricité de Clouange dont le siège social est situé à CLOUANGE (57 185), 99 rue Joffre,
- FIXE le montant du loyer à 4,51 €/m² HT soit 1.389,08 €HT par mois, le local concerné ayant une superficie de 308 m²,
- et AUTORISE le Président à signer le bail à passer à cet effet avec la régie d’électricité de Clouange ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

6. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

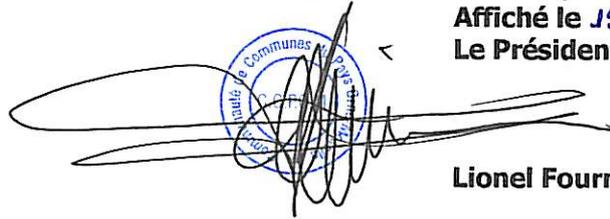
- Tableau de bord d'activités au 31/08/2011
- Tableau de bord financier au 31/08/2011
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/07/2011
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/08/2011
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 31/08/2011
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Rombas, le 14 septembre 2011

Affiché le 15.09.2011

Le Président,



Lionel Fournier